

DEPARTEMENT  
DE LA DROME

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27
PROCURATIONS : 7		

Séance du 28 SEPTEMBRE 2022

Date de la convocation
22 septembre 2022

Date d'affichage
22 septembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX  
et le VINGT HUIT SEPTEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

**Présents :** M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - Mme LOUPIAS, Adjoints, M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE, Conseillers Municipaux.

**Absents avec procuration :** M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - M. MOUTARD - M. RINCK - M. TEULADE - Mme TAILLEUX, M. VAN ZELE.

**Excusé :** M. ALLÉE

**Absent :** M. ROUSSELLE

**Secrétaire de séance :** Mme TEISSEYRE

2022 - 09 - 81

AFFAIRES D'URBANISME ET FONCIERES

Acquisition foncière du chemin du Coucou à la SCI Jins

**RAPPORTEUSE :** Mme Aurore AMOURDEDIEU

Dans le cadre de la réalisation de l'alignement au droit de la parcelle BD 425 située 1005 route des Rieux et d'un bornage chemin du Coucou, la commune a saisi l'opportunité d'acquérir des parcelles situées à l'entrée du chemin rural.

Ainsi la SCI JIN'S, représentée par Madame Anne LUKOMSKI-ECOLE et M. Sylvain ECOLE, valide la cession à la commune des parcelles BD 376 et BD 424, d'une surface de 76 m<sup>2</sup> et 26 m<sup>2</sup>. Ces parcelles constituent l'accotement de la chaussée et le talus qui la soutient.

Un plan de division a été établi par le cabinet GEO VENTOUX. Le plan est annexé à la présente.

Les acquisitions se font à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE ces acquisitions de parcelles,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à cette opération,

Les frais de géomètre et d'actes seront à la charge de la commune.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,  
Maire de NYONS

*Pierre Combès*





